

# informations



Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Luttes en région  
Polyclinique de l'Ormeau (65)



A la une  
Congrès de l'UD CGT du Tarn



Actualité régionale  
Procès AZF

N° 229 Février 2017

**CESER**

dossier



Editorial .....	2
A la une .....	3
• Congrès de l'UD CGT du Tarn	
Luttes en région .....	4
• Polyclinique de l'Ormeau (65)	
Activité régionale .....	6
• Assemblée Générale de TLC-MP	

## Dossier .....7

### CESER :

- Plénière du 31 janvier 2017



Vie syndicale .....	11
• Maternité de Decazeville	
Actualité régionale .....	12
• Procès AZF	
Brèves .....	15
• Rencontre avec	
A vos agendas .....	15
• Prochaine session de formation CGT à l'IRT	

## Mobilisons-nous pour le printemps de l'industrie !

Alors que nous rentrons dans une période de fortes promesses électorales qui n'engagent que celles et ceux qui les écoutent sans agir, la CGT a décidé, après la forte mobilisation contre la loi travail, de s'engager dans une grande campagne offensive pour l'industrie en lien avec l'aménagement harmonieux du territoire et ses indispensables services publics de qualité.

D'ores et déjà dans cette campagne de longue haleine deux rendez-vous s'offrent à nous; le 22 février ou plus de 1000 salariés venu de toutes les régions et représentant toutes nos filières industrielles sont attendus à La Villette aux assises de l'industrie pour préparer la grande journée d'action du 21 mars ou ensemble, salariés de l'industrie, des services publics, jeune et retraités battons le pavé pour exiger une véritable politique industrielle dans notre pays.

Deux journées de luttes qui seront l'occasion de mettre en avant des projets concrets porteur d'avenir, d'emploi, de coopération entre sous-traitants et donneurs d'ordre afin de répondre aux besoins et de tourner le dos aux logiques financières qui minent l'économie, engendrent chômage et souffrance au travail.

En midi Pyrénées nous ne partons pas de rien. Lors de la forte mobilisation autour des états généraux de l'industrie, dans de nombreux territoires nos syndicats ont porté d'importants projets alternatifs (en mecanic vallée, la moulasse, etc.) et tous dernièrement nous étions mobilisés le 6 décembre pour défendre l'emploi dans des entreprises de pointe de notre territoire tel que Bosch, Latécoere, la SAM ou Alphacan... pour exiger une conférence annuelle régionale pour un développement industriel. Ces premières étapes de mobilisation seront évidemment un tremplin pour nous permettre d'aller plus loin afin d'élaborer avec les salariés et les populations dans nos bassin d'emploi, nos départements et la région des perspectives crédibles ou se conjugue l'industrie, aménagement du territoire, services publics pour vivre et travailler en Occitanie!



Alain Hebert  
Secrétariat régional

**midi-pyrénées**  
**la cgt**  
Comité Régional CGT  
Midi-Pyrénées  
7, place du Fer à Cheval  
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 229 • Février 2017  
N° d'inscription à la CP 0221S05720  
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :  
Lionel Pastre  
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23  
e-mail : cgt.crimp@orange.fr  
site : www.cgt-midipyrenees.com  
Conception et réalisation :  
Sandrine Bellin  
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées  
Imprimé par le  
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



# Congrès de l'UD CGT du Tarn

## « la carte syndicale permanente »

Les syndicats CGT du Tarn ont tenu leur 64e congrès les 24 et 25 janvier à Albi. 143 délégués représentaient 38 syndicats.

Ce congrès intervenait après la lutte contre la loi travail et la campagne des TPE durant lesquelles les militants du département se sont fortement impliqués. Les congressistes ont débattu pendant ces deux jours sur deux thèmes principaux : **la syndicalisation et les structures territoriales.**

Les interventions ont mis en avant les difficultés rencontrées pour syndiquer. L'évolution du salariat, les conditions de travail dégradées, la précarité, l'éparpillement du salariat, le manque de perspectives apporté par l'action syndicale ne favorisent pas le développement de la syndicalisation. Des expériences positives et des pistes ont été aussi abordées. Un travail spécifique sur la syndicalisation doit être engagé. Des syndicats ont mis en place des plans de syndicalisation qui ont porté leurs fruits. Dans ces syndicats le renforcement est devenu une priorité portée par la direction syndicale. La question de la syndicalisation doit être systématiquement posée aux salariés. La continuité syndicale, actif/retraité et salarié/

privé d'emploi est un point important qui doit être amélioré par la mise en place de la carte syndicale permanente. Il faut une meilleure prise en considération de l'ensemble du salariat. Les jeunes, les précaires, les catégories des cadres et agents de maîtrise ne sont pas assez représentés dans nos syndicats. Les délégués ont voté une résolution qui décide de faire un état des lieux précis de notre implantation et l'élaboration de plans de syndicalisation. Des syndicats se sont déjà proposés pour cette initiative. Ils ont également décidé d'une meilleure prise en compte des élections professionnelles dans les entreprises comme base de développement syndical.

Le deuxième point développé plus particulièrement dans notre congrès est notre structuration territoriale. Depuis de nombreux congrès nous faisons le constat de nos difficultés à faire vivre les Union Locales, le manque d'implication de militants pour faire vivre les structures et avoir une véritable vie syndicale sur ces lieux. Nos débats ont mis en avant la nécessité de préserver et de faire revivre ces lieux d'accueil, de proximité avec les salariés, d'échange et de rencontre entre militants et syndiqués.

Le congrès décide d'organiser deux conférences territoriales, une à Albi et l'autre sur Castres dans le premier semestre 2017, durant lesquelles les syndicats débattront et définiront ensemble la manière de conduire et d'animer l'activité territoriale de la CGT sur la zone d'emploi.

Les interventions des délégués ont aussi mis en avant deux sujets très importants que la prochaine Commission Exécutive devra développer et améliorer. Les outils de communication et notamment ceux du numérique. Une communication qui devra mieux informer des luttes en cours. Un plan de formation qui permette d'armer tous les nouveaux élus et syndiqués par rapport aux dernières évolutions législatives et revendications défendues par la CGT.

Ce congrès durant lequel les interventions ont été nombreuses et riches s'est conclu par l'élection d'une nouvelle Commission Exécutive composée de 33 camarades (16 femmes et 17 hommes) et de l'élection d'un nouveau secrétaire général, Sylvain Artigau, du syndicat de la Verrerie d'Albi.

# Polyclinique de l'Ormeau (65)



« rester fortes et soudées »

*Les salariés de cette clinique à Tarbes ont mené une lutte exemplaire face à un des plus grands groupes financiers de la santé privée.*

Ce sont majoritairement des femmes qui ont lutté pendant 64 jours afin de défendre leurs valeurs. Elles n'ont jamais faibli, elles sont allées avec courage et détermination au bout de leur combat, elles se sont dressées pour défendre ce bien commun à tous : La Santé.

Elles ont adressé à ce groupe dépourvu de valeurs humaines ce message : « La dignité des salariés n'est pas négociable ».

Leur détermination leur a permis d'obtenir la victoire et de faire céder les directions du groupe Médipôle

Partenaires et Elsan qui ont cédé sur les salaires en acceptant la mise en place d'une prime pérenne de 700 euros par salarié sans clause de prorata temporis et sans clause de présentisme et d'absentéisme, une augmentation des salaires de 2,63 % pour tous les salariés avec une rétroactivité d'un an et surtout elles ont obtenu l'ensemble de leur cahier revendicatif sur les conditions de travail : diminution du temps de travail de nuit (33h60 rémunérées 35 heures) temps de repas compris dans le temps de travail effectif et rémunéré comme tel, arrêt de la mutualisation de services qui entraînait des pertes de postes, maintien des ASH intégrées aux services de soins...

Tous les corps de métiers étaient représentés dans cette lutte, infirmières, aides-soignantes, auxiliaires de puériculture et sages-femmes, ASH, agents administratifs, brancardiers...

Leur solidarité leur a permis de rester fortes et soudées face à un employeur qui n'avait aucune volonté de négocier et n'affichait que mépris face aux salariés.

Leur lutte a été largement soutenue par la population des Hauts-Pyrénéens, des départements voisins et par une partie des élus locaux.

Au-delà de leur victoire, c'est la victoire du syndicat CGT de la Polyclinique de l'Ormeau. Ce jeune syndicat (3 ans d'existence) a construit avec les salariés lors d'assemblées générales régulières un cahier revendicatif commun, avec des valeurs qui rassemblent tous les corps de métiers. C'est ce travail de terrain qui leur a permis de construire un rapport de force hors du commun et une solidarité tel que les différentes attaques du patronat n'ont pas réussi à le faiblir. C'est ce travail de terrain qui a permis au syndicat de faire une cinquantaine d'adhésions supplémentaires. C'est également la victoire de la CGT qui a permis à ces salariés de s'organiser, qui a mis à leur disposition tous les outils, fédéraux et confédéraux, qui leur a permis grâce également à la solidarité et au soutien financier de redresser la tête et de gagner.

Grâce à elles nous pouvons être fiers de les avoir accompagnés jusqu'à la victoire. Elles ont rendu possible l'impossible : s'attaquer à la finance et gagner.

Une telle lutte doit nous rendre l'espoir, grâce à la fraternité, la solidarité la conquête de progrès social est possible.



## Voilà c'est fini!

Une page de notre vie vient de s'écrire, une page de notre vie de femmes, d'hommes qui ont décidé collectivement de se battre pour leurs valeurs. Nous avons affronté un groupe financier, l'un des plus grand groupe de la santé privée en France, dont la recherche de profit est telle qu'il n'hésite pas à vouloir mettre à genoux ses salariés et qui se soucient bien peu de leur bien-être et de celui des patients. Nous avons affronté un groupe de santé privée dont les pouvoirs sont devenus tels que l'état, qui pourtant les finance, s'est montré bien timide pour intervenir. Nous avons bien vu qu'au-delà de notre établissement, au-delà de notre lutte, c'est toute la politique de santé en France qui montre ses failles et ce que nous avons défendu c'est aussi et surtout l'accès à des soins de qualité pour tous.

Ce que nous avons défendu c'est ce bien commun à tous: La Santé. Jamais nous n'avons baissé les bras. Jamais nous n'avons cédé. Ce groupe c'est nous qui l'avons fait se mettre à genoux. Ce que nous avons obtenu aujourd'hui est grand, est beau, est juste.

Nous l'avons obtenu tous ensemble grâce à notre lutte exemplaire. Exemplaire, digne et juste, largement soutenu par la population, une partie des élus locaux, nous les en remercions, cette victoire est aussi la leur. Les autres, la bassesse de leur propos, je préfère les ignorer, leur mépris je leur renvoie en cadeau, ils ne doivent pas se sentir bien fiers eux qui n'ont pas voulu défendre des femmes et des hommes qui pour certains font peut être parti de leur électoralat.

Je préfère retenir de cette lutte toutes les belles rencontres qu'elle m'a permis de faire. En premier lieu avec les salariés en lutte, je ne les connaissais pas tous et tous. Ils

m'ont épaté au-delà de ce que je pouvais imaginer. Je suis fière d'eux, fière de les représenter, fière de signer pour eux ce protocole de fin de conflit, protocole arraché par la force de nos actions, la force de notre motivation, la force de notre solidarité, la force de notre lutte. J'en suis fière car nous sommes restés fidèles jusqu'au bout à ce que nous avons décidé depuis le début, le 4 novembre 2016, cette grève nous la décidions ensemble, nous la démarrions ensemble, et c'est ensemble que nous décidons d'y mettre fin.

Nous avons décidé qu'aucune concession sur les conditions de travail ne serait possible. Nous avons tout obtenu malgré les tentatives de notre direction pour nous diviser, nous avons maintenu le cap, tous ensemble, et ça c'est une de nos plus belles victoires et celle-là notre employeur elle va lui faire mal, car plus jamais il ne pourra se comporter de la même manière.

Nous avons décidé que nous voulions une revalorisation des salaires pour tous. Nous l'avons obtenu. Nous avons décidé que nous voulions une prime pérenne égale pour tous. Nous l'avons obtenu. Nous n'avons pas dévié des valeurs que nous souhaitons défendre et de cela nous pouvons être fière, j'en suis fière et toutes les personnes qui nous accompagnent depuis le début sont fières de vous avoir rencontré, fières de vous avoir soutenu, la CGT vous remercie même d'avoir été à vos côtés. Et surtout nous avons fait de belles rencontres avec de belles personnes, des liens qu'il nous appartient d'entretenir, nous avons vécu des moments inoubliables, des moments de joie, de pleurs, de rage et rires, tout ce qui fait notre humanité et que nous n'oublierons jamais.

Ce combat nous a permis de grandir, d'écartier les œillères que l'on veut nous mettre, de voir qui est là réel-

lement depuis le début quand des salariés sont en lutte et ont besoin de soutien. Ces personnes nous ne les remercierons jamais assez tant elles nous ont fait chaud au cœur.

J'espère et cela sera ma fierté que des graines de syndicalistes vont germer, car la lutte elle ne s'arrête pas là et que la solidarité dont nous avons eu besoin, d'autres en ont en auront besoin demain.

Cette victoire c'est la vôtre derrière mon nom en bas de la page il y aura le nom de chacune et chacun d'entre vous qui avez combattu pour le progrès social.

J'espère que notre lutte donnera envie à d'autres de prendre le relais, notre lutte est la leur, nous venons de leur prouver que c'était possible, et qu'il arrive un stade où quel que soit la dureté du combat il faut s'insurger, dire stop il y en va de notre dignité humaine.

Voilà c'est fini et en même temps tout commence car nous avons la responsabilité maintenant de conserver précieusement ce que nous avons conquis de plus cher: La solidarité entre salariés.

Il faut savourer chaque temps, savourons celui de cette première victoire.

Faisons-nous la promesse d'être toujours dans cet état d'esprit de solidarité, de fraternité, faisons-nous la promesse de nous protéger les uns les autres, de nous soutenir les uns les autres et de nous retrouver de temps en temps pour ne rien oublier.

**Laurence Charroy**

*Députée syndicale CGT  
Secrétaire du syndicat CGT  
polyclinique Ormeau*

*Texte lu à l'assemblée générale des salariés en grève du 10 janvier 2017 suite à l'acceptation par la direction du protocole d'accord de fin de conflit qui a pris en compte les derniers amendements décidés par les salariés*

# Assemblée Générale de TLC-MP



## « le droit aux vacances pour tous »

L'Assemblée Générale annuelle de Tourisme, Loisirs Culture Midi-Pyrénées s'est tenue jeudi 2 février 2017 à la Bourse du Travail de Toulouse, en présence de 32 camarades représentants des Comités d'Entreprise adhérents.

### EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET D'ORIENTATION:

« Depuis de nombreuses années, dans un contexte économique difficile et de régression sociale généralisée, les conséquences sur le secteur des loisirs sont dramatiques. La baisse du pouvoir d'achat conduit de plus en plus de salariés à ne plus partir en vacances. Aujourd'hui le constat est, qu'une famille sur deux et un enfant sur trois ne partent jamais en vacances. Le développement d'un tourisme marchand très agressif ne fait qu'aggraver les inégalités. [...]

Depuis notre dernière Assemblée Générale, un audit, un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), financé par le Conseil Régional, a été réalisé afin de nous permettre de répondre à deux objectifs:

- Mettre en place une nouvelle organisation qui permette aux salariés de travailler mieux et dans de meilleures conditions.
- Donner à l'association les moyens de ses ambitions de développer le

droit aux vacances pour tous. [...]

Si on prend comme exemple le dernier exercice, que d'efforts déployés pour maintenir les adhésions collectives au même niveau. Dix Comités d'Entreprise n'ont pas renouvelé leur adhésion. Certains parce que la CGT n'avait plus la majorité suite aux élections dans l'entreprise, d'autres, les plus nombreux parce qu'il ne suffit plus de se présenter comme l'outil du tourisme social de la CGT, pour convaincre nos Comités d'Entreprise. Il nous faut œuvrer, pour que nos syndicats se réapproprient leur outil de tourisme social et travailler avec eux les objectifs revendicatifs confédéraux pour le droit à la culture, aux vacances et aux loisirs pour tous. A cela, se rajoute l'absence de projets solidaires qui permettraient d'ouvrir des perspectives nouvelles pour l'association.

Il est de notre devoir d'impulser des initiatives solidaires, nous sommes depuis de nombreuses années en échec dans notre volonté de monter des projets de ce type (Week-end pour tous, arbre de Noël mutualisé...).

Quel meilleur outil pour le renforcement de notre association que de pouvoir promouvoir et revendiquer la réalisation de telles initiatives? [...]

Avec TL Languedoc-Roussillon, nous travaillons régulièrement à ce que devra être demain, l'outil de tourisme social de nos organisations impactées

par la fusion de nos deux régions. D'ailleurs certaines structures adhérentes, comme par exemple le SRIAS ont déjà fusionnés et travaillent avec nos deux associations territoriales.

C'est dans ce cadre, que nous rentrons dans la période de préparation de la prochaine Assemblée Générale de l'ANCAV-TT, qui se déroulera du 29 mai au 1er juin 2017. Nous avons participé activement à la rédaction du document d'orientation, il en ressort une volonté affirmée par l'ANCAV-TT et son réseau associatif de faire évoluer notre outil de tourisme social.

La mise en place d'un site de réservation de séjours en ligne et les évolutions attendues de la Carte Loisirs seront les chantiers importants que la nouvelle équipe dirigeante de l'ANCAV-TT devra mettre en œuvre. Il faut d'ores et déjà anticiper ces mutations au niveau des associations territoriales. [...]

Avant de laisser la place aux débats, je voudrais conclure cette intervention en remerciant les salariés de l'association pour leur adhésion au projet et à leur implication sans faille dans des conditions rendues difficiles par les nombreux changements de fonctionnement et organisationnels. Elles ont mis toute leur énergie pour que TLC puisse fonctionner correctement et donner satisfaction à nos adhérents.»



# CESER

Le mardi 31 janvier 2017, s'est tenu la première plénière du CESER de l'année, avec un ordre du jour chargé :

- ① Présentation de l'avis sur le Budget primitif 2017 de la région Occitanie,
- ② Présentation de l'avis sur la stratégie portuaire,
- ③ Présentation des schémas régionaux :
  - Avis sur le SRDEII : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation,
  - Avis sur le SRESRI : schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation,
  - Avis sur le CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle

## QUELQUES REMARQUES FAITES PAR LE PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE: JL CHAUZY

CESER définitif 2018 : le préfet de région annoncera fin juin les conditions du CESER définitif pour la région Occitanie qui prendra effet au 1er janvier 2018.

Actuellement, le CESER est composé par addition de 213 conseillers, qui devrait être réduit à 170 conseillers, soit à peu près équivalent aux élus du conseil régional (158).

Le CESER a pris position pour soutenir la maternité de Decazeville, pour s'adresser au gouvernement suite aux réductions des aides pour l'innovation dans la filière aéronau-

tique (150 à 50 millions), pour s'adresser au ministère de l'industrie afin de maintenir une production de la filière automobile sur le moteur thermique et préparer une mutation de cette industrie (Bosch Rodez).

Le président du CESER a conclu son intervention sur l'ouverture du 3e procès AZF en insistant sur : « le droit à la vérité pour tous » que ce soit pour les victimes ou pour les anciens salariés.

## ① AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF :

*Le groupe CGT a décidé de voter l'avis du CESER sur le budget.*

Notamment car l'avis du CESER est assez critique sur un budget régional qui paraît très volontaire en voulant répondre à toutes les problématiques de la région Occitanie, mais qui ressemble à un catalogue, certes chiffré, qui conduit à un saupoudrage de nature à tenter de satisfaire toutes les exigences de la société civile.

*Résultat des votes : 200 Pour, 3 Abs.*

Claire FITA : vice-présidente de la région a tenu à répondre à quelques interrogations sur le budget :

- Le plan pluriannuel d'investissement sera décliné par thématique : Lycée...
- Les investissements sont soumis à des éco-conditionnalités,
- Le taux d'investissement prévu en 2016 n'est réalisé qu'à 84 % suite au retard pris en 2016 pour le vote du budget,
- La région s'engage à mettre en œuvre une évaluation des politiques

publiques à mi-mandat : mise en place d'un groupe de travail permanent d'évaluation.

## ② AVIS SUR LA STRATÉGIE PORTUAIRE :

*Le groupe CGT a décidé de voter l'avis du CESER sur la stratégie et gouvernance portuaire.*

Les enjeux de l'économie maritime s'appuient sur des filières très diversifiées. Les ports de commerce ont un rôle important pour dimensionner cette activité dans notre région Occitanie.

L'avis propose une gouvernance des 4 ports de commerces de l'Occitanie, avec une stratégie basée sur la puissance publique, et la création de conseils portuaires qui intègrent les représentants des salariés.

*Résultat des votes : 198 Pour, 5 Abs.*

## ③ PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Lors de la plénière du CESER du 31 janvier 2017, le CESER a présenté les avis concernant respectivement les 3 schémas régionaux :

- **Le SRDEII** : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation,
- **Le CPRDFOP** : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle,
- **Le SRESRI** : schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

# CESER

La région a identifié 4 orientations communes aux 3 schémas :

- Soutenir l'investissement et l'emploi,
- Innover dans tous les territoires,
- Créer les activités de demain,
- Piloter, évaluer, simplifier

D'autre part, la région a fixé des règles de conditionnalité des aides :

- Réduction de l'empreinte environnementale,
- Lutte contre les discriminations (y compris syndicales)
- Conditions de travail,
- Ethique financière,

*Le SRDEII: schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation*

Le groupe CGT a décidé de voter l'avis du CESER

Résultat des votes: 198 Pour, 4 Abs.

*Le CPRDFOP: contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle*

Le groupe CGT a décidé de s'abstenir sur l'avis du CESER

Résultat des votes: 174 Pour, 28 Abs.

*Le SRESRI: schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation*

Le groupe CGT a décidé de voter l'avis du CESER

Résultat des votes: 198 Pour, 4 Abs.

## DÉCLARATION CGT AU CESER

### ① SUR LE BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le représentant de l'Etat  
Madame la Présidente de Région  
Monsieur le président du CESER  
Chers collègues...

La région paraît très volontaire en voulant répondre à toutes les problématiques de la région Occitanie. C'est un catalogue, certes chiffré, mais qui conduit à un saupoudrage de nature à tenter de satisfaire toutes les exigences de la société civile. Comment croire à la réalisation de ce budget, quand on constate que les investissements nécessaires à la mise en œuvre des différents schémas ne sont pas encore totalement budgétés?

Les investissements de la Région sont facteurs de développement économique et d'emploi. Les retards de ces investissements viennent aggraver la situation des populations en Occitanie déjà durement frappées par la crise.

Quelques observations concernant l'aménagement du territoire et des transports, la CGT s'inquiète de la faiblesse de l'enveloppe affectée au titre du CPER, pour le développement des réseaux très haut débit.

La CGT engage la région à suivre l'avis du CESER concernant l'accompagnement, entre autre, des populations les plus fragiles à l'accès et à l'utilisation des TIC.

La CGT partage l'avis du CESER quant au doute émis sur la valeur





ajoutée apportée par la constitution du parlement de la montagne. Celui-ci risque de cliver les politiques des massifs en les cantonnant aux limites géographiques régionales.

Concernant les transports, la CGT engage la région à mesurer ses investissements en matière d'infrastructures ferroviaires et routières. Car si les besoins sont indéniables, les financer à la place de l'Etat, encourage ce dernier dans ses velléités de désengagement.

Enfin, la CGT s'interroge sur les investissements de la région en matière de motorisation des AGC (autorail de grande capacité) ou de modification des systèmes de sécurité de ces mêmes engins.

Pour la CGT, il y a eu manifestement un manque de compétence du donneur d'ordre concernant la durée d'amortissement du matériel ferroviaire, avec pour incidence une dépense qui n'aurait pas dû être imputé à la région.

La CGT se questionne également sur la part du budget dévolu aux projets en retards ou pluriannuels et celle prévue à de nouveaux investissements. Nous constatons que la part d'emprunt 2016 n'a été que partiellement utilisée (seulement 1/3). C'est un constat récurrent qui nous amène à douter sur la sincérité des chiffres annoncés dans le budget. Aucun argument technique n'est de nature à lever ce doute.

*La CGT partage l'avis du CESER et le votera.*

### ② SUR L'AVIS D'AUTOSAISINE : QUELLE STRATÉGIE, QUELLE GOUVERNANCE PORTUAIRE POUR LA RÉGION OCCITANIE.

Avec la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, nous redécouvrons les facettes et enjeux de la mer. 200 km de côtes de la Méditerranée pour notre région, depuis la frontière espagnole jusqu'au débouché du Rhône : 4 ports de commerce, 5 ports de pêche et 70 ports de plaisance.

La commission Méditerranée nous fait appréhender le poids et les enjeux de l'économie maritime, qui s'appuie sur des filières très diversifiées. Les ports de commerce ont un rôle important pour dimensionner cette activité dans notre région Occitanie.

La CGT partage le diagnostic de l'avis sur l'absence de vision stratégique de l'état concernant les Grands Ports Maritimes (exemple : Port Autonome) ou les Ports Décentralisés (exemple : Ports d'Intérêt National). Malgré une évolution sensible du transport maritime, les Ports de l'Occitanie ne représentent que 2 % du trafic national avec 6 millions de tonnes.

La CGT partage l'approche de l'avis d'avoir une lisibilité afin d'établir une stratégie portuaire régionale, et notamment l'absence d'une gouvernance unifiée.

L'avis aborde plusieurs pistes, dont la création de la SEM (Société d'Economie Mixte) détenue majoritairement par la puissance publique au travers du Conseil Régional. La CGT partage le fait que la gestion des ports doit répondre à l'intérêt général, au développement de l'emploi et sortir de logiques purement financières. La stratégie commerciale doit être basée sur la recherche de complémentarité des ports de l'Occitanie.

L'avis propose la création de conseils portuaires et de comité de pilotage stratégique régional comme cela a été fait en Bretagne. Cela permettrait à différents acteurs de participer aux décisions concernant la gestion, les investissements, et parmi ces acteurs : les personnels du port.

La mise en application sans réserve de la convention collective nationale unifiée est aussi une condition afin que les salariés soient parties prenantes de la réussite de la stratégie portuaire.

La CGT souhaite que cette CCNU s'applique aussi aux ports fluviaux, comme celui de l'Ardoise.

*Les préconisations de l'avis vont dans le bon sens. La CGT votera celui-ci.*

### ③ SUR LE SRDEII DE LA RÉGION OCCITANIE

La CGT apprécie la mise en place de la conditionnalité des aides régionales, notamment concernant la lutte contre toutes les discriminations.

# CESER



Cependant, nous souhaitons la mise en place d'une instance de contrôle indépendante, non seulement sur l'utilisation de l'argent, mais encore sur les résultats obtenus et le respect de clauses de conditionnalité.

En cas de non-respect des règles, notamment en matière de sauvegarde de l'emploi et d'investissement productif, la restitution des aides doit être effective.

Cette instance de contrôle devrait intégrer la société civile et les organisations syndicales.

La CGT souhaite que les instances représentatives du personnel (lorsqu'elles existent) soient consultées préalablement à l'attribution et à l'utilisation des aides.

Quelques observations concernant les activités agricoles, agroalimentaires et forestières. Une approche traditionnellement basée sur le soutien aux filières ou sur un financement à l'agriculture biologique ne suffit pas pour répondre aux défis actuels.

Nous partageons l'avis du CESER concernant l'opportunité que peut constituer la Restauration Hors Domicile (RHD) notamment dans le cadre d'une restauration territoriale scolaire ou d'entreprise basée sur la valorisation des produits locaux.

De même, nous apprécions l'idée d'une gouvernance renforcée qui rompt avec l'idée que l'agriculture et la forêt ne seraient que l'affaire des seuls professionnels.

*La CGT votera l'avis du CESER, tout en restant vigilante sur les modalités d'application des aides régionales.*

## ③ SUR L'AVIS DU CESER DU CPRDFOP

Nous avons bien noté la volonté de « faire de l'apprentissage un levier pour la croissance des entreprises et une voie de formation d'excellence ». La CGT n'a rien par principe contre l'apprentissage. Mais elle considère que cette voie est actuellement une voie concurrentielle à la voie sous statut scolaire. Cette concurrence est exacerbée et idéologique, sans qu'aucun bilan pédagogique sérieux ou d'efficacité ne soient fait.

La CGT considère que les deux voies doivent être complémentaires, que la voie scolaire est la voie à privilégier pour la formation professionnelle initiale. Chaque jeune doit donc pouvoir d'abord et avant tout avoir la possibilité de s'inscrire dans la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

Il est assez inquiétant que les lycées professionnels ne soient pas cités par la Région.

Par ailleurs, la CGT considère nécessaire un travail sur le décrochage scolaire. Mais, nous ne pensons pas que la voie professionnelle soit LA solution au décrochage scolaire. D'ailleurs, présenter l'apprentissage ou plus largement la voie professionnelle comme une solution miracle contre l'échec scolaire, porte

en lui-même une vision de la voie professionnelle comme voie de relégation.

Enfin, la CGT rappelle que l'apprentissage reste une condition d'accès à l'emploi. Tout le discours sur les « compétences » ou « l'employabilité » masque les vrais enjeux. La CGT est attachée aux qualifications et a des propositions concrètes pour développer l'emploi.

Il convient que chacun assume ses responsabilités : l'Etat dont la mission reste jusqu'à nouvel ordre de s'occuper de l'emploi, la région dont la compétence de droit commun prioritaire est la formation avec consultation des partenaires sociaux...

Nous rappelons notre souhait de création d'un groupe de travail au sein du CREFOP dont la mission serait de définir une véritable gouvernance quadripartite qui permettrait de passer à une coopération réelle favorisant la légitimité et la reconnaissance de tous les acteurs tels que définis dans la Loi, dont les partenaires sociaux. Le projet d'avis prend en compte de véritables avancées mais de nombreuses lacunes demeurent.

*Le groupe CGT s'abstiendra.*



# Maternité de Decazeville

*La maternité de Decazeville avec 300 accouchements par an est fermée depuis le 7 octobre par décision de l'ARS Occitanie suite au décès d'une maman et de son bébé.*

Le Collectif Tous Ensemble (Syndicats CGT de l'Hôpital, syndicats, associations, élus, citoyens, médecins, monde économique etc.) avait convié hier la population à se faire entendre.

Débutée sous la pluie samedi 28 janvier 2017 à 15 heures, sur la place Decazes à Decazeville, la manifestation organisée par le Collectif Tous Ensemble pour la sauvegarde de la maternité a réuni plus de 3000 personnes. Un succès que ne boudait pas le Collectif, d'autant que la météo, mais aussi l'épidémie de grippe, qui en est actuellement à son pic, avaient sensiblement clairsemé les effectifs. Mais, comme on a pu le constater, notamment lors des différentes prises de paroles, il en aurait fallu plus, beaucoup plus, pour démobiliser les troupes qui étaient venues en force donc pour dire leur attachement à « leur » maternité, mais aussi à l'ensemble des services de « leur » hôpital de plein exercice. Tous avaient, semble-t-il, bien compris, bien avant même que le Dr Azouz Bédioui, le patron de la commission médicale de l'établissement (CME), ne le dise que « l'heure est grave » et que face à cette menace

il convenait donc d'avancer en rangs serrés.

Nous demandons à être accompagné mais pas à être sanctionné!

Tous les orateurs présents ont rappelé leur compassion au lendemain du drame qui a emporté une maman et son bébé, mais tous ont également insisté sur « le mauvais procès qui était fait à l'ensemble du service, et par-delà à l'ensemble de l'hôpital, par une Agence Régionale de Santé (ARS) plus prompte à se débarrasser de la problématique decazevilloise qu'à organiser, comme cela lui incombe, une réponse médicale adaptée aux besoins spécifiques du territoire qui est de 70000 habitants depuis la fermeture de la maternité de Figeac (46) en 2009 ».

Pour les organisateurs et les observateurs, ce premier rendez-vous avec la rue est « positif, en cela qu'il témoigne de l'attachement de la population à son service public de santé » qui est, selon les propos de Marie-Lou Marcel (député), « l'essence même du service public de proximité ». Pour autant, il faudra être entendu. D'une part « parce qu'on ne peut continuer ainsi à mettre la vie des futures mamans en danger et, d'autre part, parce que ce serait traiter la population du territoire comme des citoyens de seconde zone ». « Nous méritons mieux, notre histoire en témoigne, et notre volonté à continuer à naître, à vivre, à travailler ici reste indéfectible ». « Notre force est immense! »,

ponctuaient la docteur Fanny Morin (médecin généraliste), tandis que le président de la CME Azouz Bédioui, reprenant à son compte la harangue de Danton, exhortait la population à faire montre: « D'audace, de l'audace et encore de l'audace! ». Les mots sont parfois lourds de sens!

Le secrétaire de la CGT, Maxime Gaillac, de l'Hôpital de Decazeville lui précisait : « la réalité c'est celle-là, Mme la directrice, vous avez fermé la maternité et vous nous avez donné aucun moyen humain et matériel de prendre en charge de façon sécuritaire les futures mamans dans notre service d'urgence depuis la fermeture de la maternité » et prévient « Attention aujourd'hui nous sommes gentils, a force de prendre des gifles, il va y avoir un moment où c'est nous qui allons les donner! Nous sommes déterminés... » « On ne touche pas à notre hôpital! On ne touche pas à notre Bassin »

Parmi les nombreuses personnes, il y avait le collectif de femmes enceintes qui compte plus de 40 futures mamans qui veulent accoucher à Decazeville, avec en tête, la porte-parole Cindy Lacan.

Tous Ensemble après les discours les nombreux manifestants ont défilés en ville, ou de nombreux commerçants avaient fermés les portes en soutien.

**Pascal MAZET**

Secrétaire Général de l'USD CGT  
Santé-Action Sociale de l'Aveyron

# Procès AZF



### « Quelle justice dans notre pays ? »

*Le 21 septembre 2001, la terre a tremblé à Toulouse.*

*En cause, l'usine AZF, détruite par l'explosion d'un stock de nitrate d'ammonium, entraînant la mort de 31 personnes, faisant 2500 blessés et de lourds dégâts matériels.*

*Le 24 septembre 2012, la cour d'appel de Toulouse prononçait la condamnation de la société Grande Paroisse, propriétaire d'AZF, et de son ancien directeur Serge Biechlin. Un nouveau procès a démarré, le 24 janvier 2017, dans le silence le plus total, à Paris.*

*A la veille de celui-ci, la CGT (par l'intermédiaire de la FNIC) organisait une conférence de presse pour resituer le contexte dans lequel il s'ouvre.*

*Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de celle-ci.*

Quelle justice dans notre pays? C'est la question qui interroge compte tenu de l'évolution qui est donnée dans le pays par des lois de plus en plus répressives pour les uns et très conciliantes envers d'autres. Mieux vaut tuer des dizaines de milliers de travailleurs avec l'amiante, provoquer des catastrophes industrielles et environnementales comme à Toulouse, dilapider 400 millions d'argent public comme l'a fait Christine Lagarde que de protester

contre des plans de licenciements chez Goodyear ou Air France ou encore être SDF et voler des pâtes ce qui conduit à une peine de prison ferme et à des jugements expéditifs. Plus de 1700 militants CGT ont été traduits devant les tribunaux ces derniers mois pour avoir mobilisé les salariés et la population contre la loi travail. Faire vivre la démocratie, faire exprimer la contradiction dans un débat devient chose inacceptable et non tolérée pour ceux qui disposent de tous les pouvoirs dans le pays. Lorsqu'un gouvernement utilise son pouvoir pour étouffer la voix de son peuple, peut-on considérer être en démocratie? Imposer une loi sans débat avec les parlementaires élus par le peuple relève d'un processus démocratique ou bien de la dictature? Imposer une loi contre l'avis de la majorité de la population, contre la majorité des organisations syndicales représentant les salariés, ce sont des actes intolérables qui n'ont pas leur place dans le pays qu'hier encore on pouvait nommer « le pays des droits de l'homme ». Les droits et les libertés sont en danger grave et imminent dans le pays. Les idées nauséabondes empreintes de replis, de racisme, ne sont pas développées par hasard. Elles se nourrissent des colères d'injustices sociales créées par les employeurs.

Elles se nourrissent des politiques qui refusent de répondre par des actes aux aspirations des salariés. Elles se nourrissent des espoirs abusés de cette classe ouvrière sans cesse martyrisée par l'exploitation des employeurs dans l'entreprise, puis par ces politiques asservies aux multinationales. Conduire ces colères dans cette impasse dangereuse des idées d'extrême droite relève de la stratégie du pire pour la population, les salariés, seuls les multinationales y trouvent leur compte, ils sont habitués à faire des affaires avec bon nombre de dictatures. Ces choix de société ne sont pourtant pas inscrits dans le marbre: Notre syndicalisme CGT doit prendre toute sa place pour aider les salariés à s'approprier ces enjeux. Pas question de revivre au gré des illusions du moment suivies de désillusions, ne restons plus spectateurs à écouter les bonnes paroles d'individus plus préoccupés par leur carrière que par la volonté de changer les choses, mais devenons acteurs de nos vies en exigeant, revendiquant des avancées sociales, de la justice sociale. C'est bien parce que la CGT reste un rempart fort dans le pays qu'il est attaqué avec l'objectif d'étouffer la voix des salariés. Comment peut-on justifier que dans une cour un employeur qui est

reconnu coupable de la mort de 2 jeunes salariés s'en tire avec 12 mois de prison avec sursis et une amende alors que des militants syndicaux sont condamnés à 24 mois de prison dont 9 fermes alors qu'ils n'ont rien fait d'autre que de défendre leur entreprise, leurs emplois ?

Il n'y a toujours pas aujourd'hui un seul procès au pénal d'employeurs responsables de la mort de nombreux salariés à cause de l'amiante dans notre pays, et cela après plusieurs décennies et malgré de multiples dépôts de plainte.

Aujourd'hui en France, il n'y a pas un accident mortel du travail sur 10 qui donne lieu à sanction pénale et en moyenne seulement un par an qui donne lieu à une peine de prison effective. Verra-t-on enfin avec ce nouveau procès, une justice digne d'une véritable démocratie ?

En tout cas, 15 ans se sont déjà écoulés... Et, pour l'instant, la direction générale de TOTAL n'est pas inquiétée. La catastrophe AZF a tué 31 personnes

(10 décès de salariés de grande Paroisse, 13 décès de salariés de sous-traitants sur site, 8 décès dans la population, principalement dans les usines avoisinantes), fait environ 2500 blessés, plus de 11000 dommages corporels recensés, 59 écoles endommagées, 55000 logements touchés, etc, et la fermeture de l'usine avec des emplois directs et indirects supprimés.

Cet accident est lié avant tout à l'organisation du travail, avec la volonté de sous-traiter au maximum les activités sur le site sans se soucier de la cohésion indispensable d'une même collectivité du travail, face précisément aux risques majeurs, sans se soucier de la formation, de l'expérience et savoirs...

La direction qui voyait les « fines d'amonitrates » comme des rebus de production, a confié cette gestion à une entreprise non spécialisée à qui l'information sur les risques n'a pas été donnée. Elle a laissé cette entreprise en pleine auto gestion au point que c'est celle-ci qui avait installée

elle-même l'électricité dans le Hangar. De plus du personnel précaire était utilisé.

Le nettoyage, la récupération et le transport des déchets qui ne devaient pas être mélangés étaient confiés à d'autres entreprises extérieures avec le même niveau d'ignorance qui s'est ainsi additionné. Comme l'écrivait l'inspectrice du travail, « La multitude d'intervenants et l'absence de procédures de contrôle de leurs interventions ont introduit un espace non connu du donneur d'ordre sur le site, d'où découle qu'il a perdu la maîtrise de la sécurité sur une partie du site ».

C'est cela la politique de recentrage sur le cœur de métier imposé comme règle de gestion par le groupe TOTAL dans ses filiales. Dans les différentes réunions de CE et de CCE, le syndicat CGT alertait sur cette sous-traitance au moins disant, la perte de savoir-faire, le manque de formation. Elle a aussi alerté la DRIRE dès 1990, sur les carences que l'on va retrouver dans les motivations du juge d'appel en 2012.

Dès le premier jour, Total a utilisé l'attaque des tours jumelles, à New-York, qui s'était produit quelques jours plus tôt puis tentera d'alimenter toutes les hypothèses, à la condition qu'elles les dégagent de ses responsabilités (dysfonctionnement EDF, arc électrique, première explosion dans une usine voisine, météorite, aéronef, exercices militaires, etc). Aujourd'hui, Total, avec ses relais, cherche à orienter les regards vers la circulation de l'eau dans la nappe phréatique.

Des moyens illimités sont donnés par Total depuis 15 ans pour arriver à se dédouaner sur le plan juridique et médiatique.

Le contenu du jugement en appel et la clairvoyance des juges, en première



# Procès AZF



### « la qualification de crime industriel »

instance comme en appel, sur ce qui a conduit à la catastrophe ne pouvait que déplaire à Total. Même si le niveau de la condamnation restait insuffisant avec 225 000 €uros d'amende pour la société Grande Paroisse et 3 ans de prison dont 2 avec sursis pour le directeur local. Il y a nécessité que notre code pénal se complète par la création de la qualification de crime industriel pour des drames comme celui de l'amiante, celui de Toulouse, l'utilisation de navires hors d'état, les contaminations (Nutréa tryskalia, Environnement Recycling...) et les pollutions délibérées.

Les pouvoirs publics font le service minimum sans remettre en cause les intérêts financiers de TOTAL.

La situation dans les entreprises, aujourd'hui, c'est comme si l'explosion d'AZF n'avait pas existé: suppression des effectifs d'exploitation et de surveillance, attaques sur les services sécurité et les effectifs de pompiers, des usines Seveso 2 sans salariés, le tout numérique, poursuite des passages à la sous-traitance et poursuite de la précarité, non-respect de la réglementation du travail et impunité pour les employeurs, camouflage des accidents et incidents graves, refus de déclencher les Plans d'Opérations Internes.

Tel est le lot quotidien pour les

militants CGT qui agissent avec leurs petits moyens pour protéger les salariés, les installations.

#### LA CGT REVENDIQUE:

- **Sur la citoyenneté à l'entreprise:** cela inclut le droit d'expression, le droit de donner des informations et de saisir les autorités compétentes. C'est tout le contraire de ce que nous vivons chez Total et ailleurs avec le chantage à l'emploi et avec de nouveaux règlements intérieurs qui entendent imposer la confidentialité sur tous les sujets. La notion de lanceur d'alerte ne franchit pas les portes de l'entreprise.

- **Sur les effectifs et la formation:** les personnels dans l'entreprise doivent être considérés comme des sentinelles face aux risques majeurs. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. La formation professionnelle pour le personnel embauché est complètement orientée et celle du personnel sous-traitant n'existe que sur des morceaux de papier mais pas dans la réalité.

- **Sur les travaux de maintenance, de logistique:**

puisque la sous-traitance entraîne un transfert et une augmentation des risques, il convient de la réduire et l'interdire pour les activités permanentes. La FNIC CGT demande

l'interdiction de la sous-traitance sur tous les sites SEVESO avec l'obligation d'accord entre CE et CHSCT avec l'employeur sur le recours à la sous-traitance et son encadrement en matière de sécurité au sein de l'entreprise.

- **Sur la sécurité et les moyens de secours:**

avoir du personnel dont c'est le métier, distinct du personnel d'exploitation sur tous les sites SEVESO. En finir avec l'allongement des cycles de production.

Demain s'ouvrira pour la 2e fois donc le procès pour définir les responsabilités sur la catastrophe AZF, un procès qui durera 4 mois et qui demandera beaucoup d'engagement militant face aux moyens financiers gigantesques de la multinationale TOTAL qui manœuvre à masquer ses responsabilités.

La FNIC CGT, ses militants resteront pleinement engagés en assurant à TOTAL que, quelle que soit la décision, la CGT apportera aux salariés, à la population, toute la vérité sur sa culpabilité dans la mort des salariés, dans les préjudices des milliers de victimes, une tache qui restera gravée dans la marque commerciale de TOTAL et que la mémoire de la classe ouvrière fera vivre. »

## Rencontre avec... Agnès Larribau



Je travaille et vit à Castelnau-Rivière-Basse dans les Hautes-Pyrénées à la frontière du Gers et des Pyrénées-Atlantique.

J'ai longtemps participé à la vie associative de mon village. Je travaille depuis 1988, comme AMP à l'EPAS 65 (ex-cedetph) établissement public d'accompagnement et de soin des Hautes-Pyrénées.

Bien évidemment et comme souvent mes collègues m'ont fait signer une pétition. Et comme souvent, je les harcelais de questions, et oui j'ai besoin de comprendre avant de m'engager.

Très vite ils m'ont invité à une réunion et tout aussi vite j'étais syndiquée.

Tout aussi vite et en toute confiance mes camarades m'ont confié le CHSCT « *tu vas voir c'est rien, facile* ». Eh oui, ça doit être la seule fois où je n'ai pas posé de question, en confiance j'étais. Une leçon que j'ai tiré de cette expérience. Même à la CGT, quand on te dit "*facile*", fais gaffe renseigne toi. Avec tout autant de facilité, je me suis retrouvée à la CE de l'UD 65 et avec autant de facilité que pour le CHSCT, au bureau de l'UD avec pour mandat l'espace vie syndicale, facile. Par manque de militant ou par facilité, je suis mandatée Conseillère à la CPAM et lorsqu'on m'a proposée le mandat au CESER, j'ai repris mes vieux travers et j'ai harcelé Xavier et Lionel avant d'accepter et comme c'est facile!

## A vos agendas

## Prochaine session de formations CGT à l'IRT

### DÉMARCHE TRAVAIL (SANTÉ-TRAVAIL-HANDICAP)

*lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 mars 2017*

Cette formation, organisée sous forme de deux sessions, s'inscrit dans la démarche revendicative confédérale « Transformer le travail pour transformer la société ». Elle vise plusieurs objectifs : Développer une analyse critique des conditions de travail actuelles (forte féminisation, Lean management, intensification, pénibilité, handicap au travail, etc.); mettre les représentants syndicaux/cales en capacité construire au plus près des salarié-es et avec eux/elles des réponses aux atteintes à leur santé ; Donner les outils nécessaires aux représentant-es syndicaux pour élaborer des stratégies de prévention et des plans d'actions revendicatives.

**Public ciblé prioritairement : SG syndicats, Membres de CHSCT**

